



Gérard Soler <gg.soler@gmail.com>

Fw: PDIPR et Modifications de tracés des itinéraires

1 message

Martine LUCIENNE <martine.lucienne@outlook.fr>

31 octobre 2015 à 15:03

À : Patrice <patrice.saboureault@gmail.com>, Denise BARON <denise.baron48@yahoo.com>, "jack.guillon3@bbox.fr" <jack.guillon3@bbox.fr>, Gérard Soler <gg.soler@gmail.com>

Msiieurs-Dames,

L'hiver arrive, nous avons bien profité de la belle saison et voilà le bilan

pour les dessins : motif de la modification et son tracé recopié sur une carte ([ancien en bleu](#) / [nouveau en rouge](#))la référence aux documents pdf fait référence aux fichiers disponibles dans l'**espace baliseur** pour les communes concernées

A la fin , en pièce jointe, la feuille Excel avec les couleurs par PR

COLOMBES PR1 Sentier des Parcs : RAS - Vert

COLOMBES PR2 Sentier des Berges : Toujours en Orange (rouge pour la partie Parc de l'Île marante)

- le documents pdf ne correspond pas au balisage réel : voir pièce jointe :

PR2ColombesErreuràModifier

- Parc de l'Île Marante : actuellement il y a des travaux qui visent à séparer la promenade bleue du parc. L'objectif étant que les randonneurs et VTT puissent prendre la promenade bleue même si le parc est fermé

Nous proposons que le PR passe dans le parc (sur le sentier sportif) car ce ne sera pas très agréable pour le randonneurs d'emprunter la promenade bleue (avec tous les VTT). Si le parc est fermé, le randonneur pourra se rabattre alors sur la promenade bleue >>> voir pièce jointe :**PR2ColombesProposition**

COLOMBES PB Promenade bleue : voir ci-dessus. Inaccessible. En Rouge. Fin de travaux prévu en 2016

COURBEVOIE PR1 Sentier des Parcs : Toujours en Orange

- Sente des LARRIS : elle est effectivement fermée à cause des nouveaux immeubles. le document pdf ne correspond pas au nouveau balisage >> pièce jointe

PR1CourbevoieModification1

- Après le parc des pléiades, nous avons modifié le balisage temporairement car le parc Diderot est en rénovation (jusqu'au printemps 2016) et non accessible. Pièce jointe :

PR1CourbevoieModification2.

COURBEVOIE PR2 Sentier des Berges : Toujours en Orange

- revisité 1 (26/10/2015) : suppression des jonctions intemppestives entre PR2 et PR1

- Proposition : le PR2 juste à l'arrivée sur le quai du président Paul Doumer (en face de la rue Ficatier) continue sur le quai Paul Doumer et le longe sur environ 350 m avant de traverser en face de la rue du général Audran. Ces 300 m sont tres bruyant et dangereux puisque qu'on long les voitures qui roulent à vive allure. On pourrait marcher entre le quai et la Seine mais ce n'est pas entretenu et il n'ya pas de barrière (risque de tomber à l'eau)

Alternative 1 : traverser et prendre la rue Ficatier, tourner à gauche dans la rue de l'industrie, suivre la rue Arletty, prendre la passerelle qui mène à la bibliothèque des damiers, etc...

(Pièce jointe : **PR2CourbevoieModificationPAAlternative1**)

Alternative 2 : traverser et prendre la rue Ficatier, tourner à gauche dans la rue de l'industrie, suivre la rue Arletty, descendre vers la Seine et prendre la passerelle Lacaud, etc...

(Pièce jointe : **PR2CourbevoieModificationPAAlternative2**)

COURBEVOIE PR3 Sentier des Iles : Toujours en Orange

- Reste à faire : mieux gérer la jointure PR2-PR3

GENNEVILLIERS PR1 Sentier des Parcs : Vert

GENNEVILLIERS PR2 Sentier des Berges : Vert

- Différence entre pdf et le balisage réel ; il y avait une erreur de balisage sur place (sur 50 m) >>

voir pièce jointe : **PR2GennevilliersModification**

GENNEVILLIERS PR1 Sentier des Forts : Vert (de la responsabilité de l'équipe de Denise Baron)

A votre disposition pour toutes informations complémentaires

Randonneusement

Martine Lucienne

8 pièces jointes



PR2ColombesErreuràModifier.jpg
627K



PR2ColombesProposition.JPG
925K



PR1CourbevoieModification1.JPG
274K



PR1CourbevoieModification2.JPG
452K



PR2GennevilliersModification.JPG
539K



PR2CourbevoieModificationPAAlternative1.JPG
442K



PR2CourbevoieModificationPAAlternative2.JPG
440K

 **Balisage_par_communes_du_28102015.xls**
61K